

## DU NÉO-BÉNÉVOLAT AU « NOUVEL ÂGE »



D.E.S.S. "A.G.I.S."



Monique LEGRAND\*

Université de Provence  
3, Place Victor Hugo - Case 75  
13331 Marseille Cedex 3

Tél. 91 10 67 90 - Fax 91 10 62 85

L'engagement des retraités dans la vie associative et dans le tissu social local se traduit, en partie, par un essor, depuis deux décennies environ, du mouvement associatif. Chiffrer, au plan national, le nombre des associations de retraités<sup>1</sup> se révèle aussi ardu que de repérer les inactifs âgés dans le monde associatif<sup>2</sup>. Au début des années 1980, émerge un phénomène nouveau : la création d'associations spécifiques de pré-retraités (ne seront pas ici pris en compte les clubs du troisième âge et Universités du temps libre).

La naissance de ce mouvement, son évolution et son état actuel peuvent être analysés à partir de nos propres travaux<sup>3</sup> et d'une enquête récente auprès des associations lorraines.

Ces associations représentaient, au moment de leur création, un potentiel de dynamisation des groupes de retraités. En elles, existaient les germes d'une innovation : définir un nouveau mode de vie post-professionnelle, plus ouvert et fondé sur l'utilité sociale. Mais, aujourd'hui l'élan s'est atténué. Elles semblent moins actives et moins entreprenantes. Utopie florissante des années 1980, la retraite utilité sociale semblait devoir connaître un vif succès ; en fait, sa diffusion n'a pas eu l'importance espérée.

### GENÈSE DES ASSOCIATIONS

Outre les problèmes individuels générés par la rupture de l'activité professionnelle, trois séries de facteurs rendent compte de l'émergence du mouvement associatif des pré-retraités et jeunes retraités : le sentiment d'appartenir à un groupe social exclu et à la recherche de sa propre identité, la conviction d'avoir à défendre des intérêts communs à l'encontre d'autres groupes sociaux et la volonté d'occuper un espace libre.

\* *Maître de conférences en sociologie, chercheur au LASTES, Université de Nancy II.*

- La notion de « nouvel âge » est empruntée à Xavier Gaullier dans « *La deuxième carrière* », Paris : Le Seuil, 1983.

- *Un groupe social défini par son exclusion et à la recherche de son identité*

La création des associations est une réponse aux chocs des transformations de la société dans la vie individuelle et sociale. La rupture de l'activité professionnelle, si elle est imposée à un âge encore jeune, conduit à cette observation d'Albert Meister. « *Le changement social, la modernisation désorganisent et même détruisent les cadres de la sociabilité des individus... Les individus et les groupes qui ressentent le plus intensément le changement social, créent davantage d'associations et y participent davantage.* »<sup>4</sup> Les nouvelles associations de pré-retraités et jeunes retraités constituent une parade aux changements que provoquent la cessation d'activité avec tout son jeu de corollaires : déséquilibre des identités, rupture des cadres antérieurs de la sociabilité, remise en cause des valeurs, en particulier de la valeur travail. L'intéressé se trouve alors en situation d'anomie et la fin du travail s'impose à lui comme une dérégulation de son existence. Les nouvelles politiques de « chômage » des travailleurs âgés (dispositifs de cessation anticipée d'activité, abaissement de l'âge de la retraite) signifient pour beaucoup une mise à l'écart injustifiée de la sphère économique et un rejet social. Bannis des catégories actives, mais trop jeunes pour accepter le basculement dans la vieillesse, les pré-retraités et les jeunes retraités ne se reconnaissent dans aucun groupe social. Ce qu'eux-mêmes traduisent, avec humour, en se définissant comme des « jeunes-vieux ».

Ces associations peuvent alors être considérées comme des éléments de réponse au changement. La re-création de réseaux de sociabilité révèle la recherche d'une nouvelle identité collective et constitue un substitut aux groupes primaires (entreprises, voisinage....) dont la capacité intégratrice s'est affaiblie.

- *Des solidarités antérieures et l'opposition aux « anciens » retraités*

La constitution d'une association est souvent le fait d'une personnalité précise, porte-parole d'un groupe d'hommes unis par un passé, des intérêts communs et qui se regroupent pour s'imposer et faire reconnaître leurs idées.

L'existence de solidarités antérieures à la déclaration officielle des associations est essentielle à la cohésion du groupe, à son fonctionnement et surtout à sa longévité. Ces solidarités, si elles expliquent pour une part le dynamisme et la pérennité des associations observées, peuvent aussi parfois nuire aux groupes en limitant les adhésions. **Le rassemblement de personnes autour d'une idée commune est la condition première à l'existence de l'association.** « *Toutes les tentatives d'invention et même de reproduction de "formes" (de structures) semblent vouées à l'échec si elles n'ont pas pour base un rassemblement spontané de personnes* » (G. Poujol)<sup>5</sup>. Cela ne suffit pas pour que l'association trouve sa place dans le système social. Encore faut-il que le groupe puisse s'opposer à d'autres groupes sociaux. E. Durkheim, dans ses travaux sur la naissance de l'université, avait déjà affirmé cette nécessité de l'opposition. « *D'une part la similitude des*

occupations inclinaient les travailleurs d'une même profession à se rapprocher les uns des autres, à entretenir entre eux un commerce plus intime, et d'un autre côté, les conditions mêmes de la vie sociale leur faisaient de ce rapprochement une nécessité. Car c'était seulement à condition de s'unir, de former des associations durables, assez puissantes pour imposer le respect qu'ils pouvaient arriver à se faire garantir par le pouvoir, le droit d'exister ».<sup>6</sup>

Le conflit, posé comme sociologiquement nécessaire à la constitution d'un groupe social, apparaît dès lors comme un élément fondamental de la cohérence de l'association. « Ce qui constitue le rassemblement de personnes en associations, ce sont les conflits qui l'opposent aux autres groupes sociaux déjà constitués ».<sup>7</sup>

Ces deux éléments ont été observés dans la constitution des associations de pré-retraités et jeunes retraités. D'une part, (exceptés certains groupements de défense,) toutes sont créées par des hommes unis par un passé commun (l'entreprise, le quartier, le village, le syndicat, etc.) et par une idée commune : affirmer leur identité spécifique et s'opposer au modèle dominant d'une retraite-retrait. D'autre part, la volonté de se distinguer des retraités et des clubs de troisième âge apporte des éléments pour fonder leur légitimité. Sans être véritablement conflictuelle, l'opposition aux retraités est néanmoins affirmée dans le refus de l'assimilation. « Nous, on est différent des anciens, on ne veut pas être des assistés, on ne veut plus de goûter, de colis, on a encore des choses à faire, à donner ». Le sentiment de la différence les pousse à adopter des pratiques de distinction fondées sur la négation de la passivité, de l'inutilité. Le refus de l'assimilation aux personnes âgées les incite à mettre en œuvre dans leurs associations des activités, des actions d'une autre nature que celles proposées par les clubs du troisième âge, perçus comme des lieux d'enfermement.<sup>8</sup>

#### • Un espace social libre

L'émergence des associations de pré-retraités renvoie au processus bien connu de création des associations : l'occupation d'un espace social libre, défini par M. Weber comme les interstices entre les pouvoirs organisés et la communauté naturelle de la famille. Les institutions (État, entreprises, collectivités locales, syndicats, caisses de retraite complémentaire, etc.) potentiellement concernées par ce nouveau groupe social ont fait preuve à son égard, pendant longtemps, d'inertie, voire d'indifférence. La défaillance et la lenteur de ces structures à prendre conscience de l'enjeu économique et social représenté par cette population ont obligé les intéressés à répondre eux-mêmes aux besoins que les pouvoirs publics établis se refusaient à assumer. A cet espace vacant s'ajoute une carence dans la politique des modes de vie des retraités. L'absence de référence proposée aux jeunes retraités et le refus de l'assimilation au « troisième âge » obligent les associations à inventer de nouvelles pratiques sociales. En comblant ces vides, les associations visent à créer une sorte de contre-pouvoir et à élaborer d'autres modèles de retraite. Elles se situent de ce fait dans un rapport dialectique au changement. Nées du changement social, elles sont aussi

facteur d'innovation et de mutation. Les associations se créent dans un espace social non contrôlé, ce qui leur donne le pouvoir de penser et de mettre en œuvre de nouveaux rapports sociaux. « *Un groupe social nouveau apparaît, il n'est pas encore incorporé, reconnu par la classe sociale où il se situe d'après sa place dans les rapports de production. Il invente de nouvelles pratiques et exprime de nouvelles valeurs puisqu'il échappe au contrôle social de la communauté, et il dispose en fin de compte d'un pouvoir, puisqu'il se contrôle lui-même.* »<sup>9</sup>

La genèse et les fonctions des associations de pré-retraités et de jeunes retraités renvoient à un enjeu plus important que la résolution des problèmes individuels et collectifs : celui relatif à la place et au rôle des inactifs âgés dans le corps social.

La diffusion de plusieurs nouveaux modèles de vie post-professionnelle s'est effectuée, dans les années 1980, au travers de la création de plusieurs types d'associations.

### DIVERSITÉ DES ASSOCIATIONS

La variété des initiatives des jeunes retraités s'explique par la diversité des problèmes liés à la rupture d'activité professionnelle et exprime un dynamisme, une volonté de rechercher de multiples modes d'insertion sociale. Les associations peuvent être regroupées en trois grands types : les associations d'information et de défense, les associations d'animation culturelle et les associations de travail bénévole. Même si elles ne sont pas toutes également facteur d'innovation, elles se distinguent néanmoins sur plusieurs points des groupes d'anciens retraités. Plus revendicatives, plus autonomes à l'égard des institutions établies, plus ouvertes, elles participent davantage à l'environnement local et se réfèrent plus au monde du travail qu'à celui du temps libre.

- *Les associations d'information et de défense : contre l'assistanat et pour une reconnaissance sociale*

Les pré-retraités envahissent les associations de défense de leurs intérêts car, face à leur statut juridique et économique, ils font preuve d'une grande vulnérabilité. Un manque d'information, des statuts multiples et précaires créent une imprévisibilité des revenus et une difficulté à connaître ses droits, situation qui est source d'inquiétude et de mécontentement. Le décret du 24-11-1982<sup>10</sup> a déclenché un vaste mouvement de protestation, car il a eu pour conséquences une baisse du pouvoir d'achat et la création de disparités au sein du groupe. Se dresser contre la marginalisation et la spoliation s'est alors révélé nécessaire. « *Durant toute leur vie de travail ils ont cotisé aux organismes sociaux qui maintenant les traitent comme des improductifs, des marginaux sans statut légal* ». « *Nous sommes des otages entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics...* ».<sup>11</sup> Dans cette optique, les multiples associations de défense, nées des clivages socio-

politiques forgés dans la vie active, s'imposent comme un véritable groupe social cohérent et susceptible de faire entendre et reconnaître les intérêts des pré-retraités. (En 1987, au nombre de treize en Lorraine, elles représentent près de la moitié de l'ensemble des groupes de pré-retraités.) Leur création est le fait des syndicats, des groupes professionnels, des groupes autonomes, etc. Malgré leurs différences, elles s'affirment comme des groupes de pression aux actions revendicatives importantes. Cependant les autres aspects de la vie post-professionnelle ne sont pas de leur ressort.

Dans leur phase de constitution, ces associations se sont opposées aux retraités (certaines leur en interdisant même l'accès) afin d'asseoir leur légitimité. Mais, elles ont assez vite ouvert leur recrutement. Ce faisant, elles ont montré qu'elles avaient compris la faiblesse d'un mouvement ciblé sur une population par définition éphémère et au renouvellement incertain. Le rapprochement avec les retraités relève bien de la stratégie suivante : bénéficiaire, certes, de soutien mais surtout pérenniser les nouvelles associations.

Aujourd'hui le mouvement est en sommeil, seules les grandes associations et celles qui ont intégré les retraités existent encore. Par le refus de l'assistanat, il a néanmoins contribué à dynamiser le monde associatif des retraités et à diffuser une nouvelle image des inactifs âgés. Celle d'acteurs décidés à prendre en charge leur situation et à participer aux instances décisionnelles qui les concernent. C'est la naissance d'un modèle de retraite-revendicative, même si les formes de contestation restent relativement classiques.

- *Les associations d'animation culturelle : contre l'isolement et pour une dynamique locale*

La création par les pré-retraités et jeunes retraités d'associations d'animation culturelle est révélatrice à la fois du malaise lié à la rupture des anciens cadres de sociabilité et du refus d'intégrer les groupes traditionnels de retraités qu'ils jugent inadaptés à leur propre conception des loisirs.

Créées pour répondre à la désorganisation culturelle qu'accompagne la cessation d'activité, ces associations proposent des actions diverses : activités sportives, voyages, clubs photo, stages de formation au travail manuel, organisation de manifestations sur le thème de la mémoire ouvrière, etc. Leur potentiel d'innovation diffère selon le cadre dans lequel elles s'inscrivent : amicales d'entreprises, groupes constitués en lien avec des caisses de retraites complémentaires, groupes locaux. Les deux premiers types se distinguent des groupes de retraités du troisième âge en raison du caractère actif de leurs actions et de leur indépendance à l'égard des pouvoirs publics. Les groupes locaux sont, eux, plus novateurs. Leur ouverture à d'autres associations et leur volonté de maintien ou de recréation d'une vie culturelle communale contribue au dynamisme et à l'animation du tissu local, même si le domaine couvert est restreint. Ils jouent ainsi un rôle de prévention du vieillissement social des communes.

Leur constant développement depuis une dizaine d'années,<sup>12</sup> la participation de leurs adhérents à d'autres activités telles que les Universités du temps libre où le bénévolat social montre que le modèle d'une « retraite-nouvel âge, retraite active » correspond bien aux souhaits d'une majorité de retraités. Ceux-ci entendent participer à la vie culturelle comme consommateurs (Universités) ou comme acteurs d'initiatives plus dynamiques (animation de clubs pour jeunes enfants, création d'éco-musées...). De ce fait, ils inventent un mode de vie différent de celui des « anciens retraités ». Il n'en demeure pas moins que ces nouvelles pratiques reposent essentiellement sur des valeurs épicuriennes, (jouissance du temps libre, prévention du vieillissement, etc.). Aujourd'hui, la diffusion très large de l'idée de retraite sportive n'est-elle pas caractéristique d'une volonté de lutter contre le vieillissement, de s'opposer à la retraite-retrait ?

• *Les associations de travail bénévole : contre l'exclusion économique et pour une nouvelle utilité sociale*

Le développement du bénévolat économique et les pratiques d'entraide au sein de la population des jeunes retraités est révélateur de leur sentiment d'inutilité sociale et de leur volonté de lutter contre la ségrégation économique.

Si les retraités sont de plus en plus nombreux à s'inscrire dans le volontariat, leur engagement bénévole s'exerce principalement dans les secteurs social et caritatif<sup>13</sup> et demande peu de compétences techniques, mais des qualités psychologiques et relationnelles. Par contre, les jeunes retraités recherchent plutôt des activités liées à leur ancienne activité professionnelle. Aussi s'engagent-ils davantage dans le secteur économique, marchand ou non, qui nécessite la mobilisation des compétences et savoirs professionnels. Le bénévolat apparaît dès lors comme un moyen de continuer, gratuitement, l'activité professionnelle et d'utiliser au profit de la collectivité les expériences acquises pendant la vie active. Ce nouveau bénévolat technique et économique entraîne, également, de nouvelles solidarités, avec les jeunes, les populations socialement et économiquement défavorisées, le développement local, qui donnent aux associations de travail bénévole un caractère très ouvert sur l'extérieur.

Ces associations se présentent sous deux formes. Les unes peuvent être assimilées à des ANPE du travail bénévole, mettant en relation des demandeurs de mission (PMI, PME, pays en voie de développement,...) et des personnes compétentes en cessation d'activité (cadres et ingénieurs). Les missions sont de conseils, d'études, d'audits, d'information. Elles sont ponctuelles et limitées dans le temps. Les autres associations font fonction de lieux de production où s'exerce un travail libre, collectif grâce auquel les retraités entretiennent leur savoir-faire tout en demeurant actifs et utiles à la collectivité. C'est le cas des ateliers fer et bois de Nilvange (composés d'ouvriers qualifiés), avec des services rendus tels que la formation au travail manuel pour les jeunes et les habitants de la commune, l'aide technique et le dépannage aux personnes démunies ou âgées, le maintien et l'apprentissage d'une culture vivante, La légitimité de ces associations tient à la

manière dont elles se distinguent des entreprises et repose sur deux principes : l'absence de rémunération et la non-concurrence avec une entreprise et un demandeur d'emploi. C'est pourquoi, très vigilantes, elles n'interviennent que sur des réseaux non occupés par d'autres : travaux non assurés par les artisans, missions auprès des entreprises qui, en raison de leurs difficultés financières, ne peuvent avoir recours à des bureaux d'études.

Le cadre dans lequel s'exprime le bénévolat est très étendu. Il englobe certes les associations évoquées mais aussi des actions diverses en collaboration avec une multitude de partenaires économiques et sociaux. La liste de ces interventions serait fastidieuse ; nous en citerons seulement quelques-unes. De façon informelle, individuellement ou en petits groupes, les retraités interviennent avec des missions locales, des organismes de formation et d'aide à l'insertion des jeunes dans le cadre d'ateliers de technique de recherche d'emplois ou de soutien scolaire ; ils interviennent dans des centres multi-services en direction des personnes âgées ; ils peuvent soutenir et accompagner la création d'activités et d'entreprises. La plupart de ces actions s'effectuent dans une perspective intergénérationnelle.

L'attraction des jeunes retraités pour le néo-bénévolat impose une autre vie post-professionnelle, celle de la retraite utilité sociale. L'organisation du mode de vie, peu différent de la vie active, est fondée sur une valeur centrale : le travail. En refusant la négation de leur passé professionnel, les jeunes retraités affirment la nécessité d'une retraite qui s'inscrit en continuité de la vie professionnelle et intègre les expériences et les acquis. Ils inventent, aussi, un autre temps, celui de l'utilité sociale où la valeur travail salarié serait remplacée par celle de contribution à la vie sociale et économique.

Le néo-bénévolat, important pour le développement économique local et pour l'invention d'un autre modèle de vieillissement, recèle des limites. La participation des jeunes retraités et leur contribution à l'élaboration de nouveaux rapports sociaux était, dans les années 1980, minoritaire. Cela est encore vrai aujourd'hui. Les associations de travail bénévole perdurent mais l'évolution de leurs effectifs est infime et sans rapport avec l'accroissement de la population pré-retraîtée et retraitée.<sup>14</sup> Par ailleurs, les appels aux bénévoles, lancés par diverses structures (missions locales, comités d'aménagement, de promotion et d'expansion,...) recueillent très peu de réponses.

Le mouvement qui parassait le plus novateur, celui qui était susceptible de diffuser de nouvelles valeurs dans le groupe des inactifs âgés, s'avère marginal.

#### LES LIMITES DU BÉNÉVOLAT ÉCONOMIQUE ET DE LA RETRAITE-UTILITÉ SOCIALE

La faible diffusion des activités de bénévolat économique et de la retraite-utilité sociale peut être posée comme hypothèse au vu des récents travaux effectués. L'observation des actions bénévoles et des associations<sup>15</sup>

met à jour deux types de contraintes qui peuvent limiter le développement de ces solidarités : l'évolution des générations concernées par la cessation d'activité et l'ambiguïté de la demande et des offres d'emploi bénévoles.

• *Nouveau contexte de la cessation d'activité*

Les inactifs âgés entendent peu la demande sociale qui leur est adressée. Ils semblent bouder les offres d'emplois bénévoles qui leur sont faites. Le Service Inter-Génération de Meurthe-et-Moselle s'est ainsi montré très déçu par le nombre de réponses qu'ont suscité ses diverses sollicitations auprès des futures retraités, de l'Université du temps libre, etc. Résultat ? Deux réponses de retraités de 60 ans et quinze de ceux de plus de 70 ans. Le bénévolat reposerait-il principalement sur les plus âgés ? Plusieurs éléments sont susceptibles d'éclairer la question.

- **Banalisation de la pré-retraite.** Les politiques de « désemploi » des travailleurs âgés ont, dans les années 1970-1980, modifié brutalement l'entrée dans la vie inactive (négligence du travail, licenciement). Aujourd'hui, en 1990, l'abaissement de l'âge de la retraite, la pré-retraite, sont banalisés, admis. Aux réactions collectives, face au choc du désengagement, se sont substituées des attitudes plus sereines. **Même s'il implique une recomposition des identités, le départ en pré-retraite n'est plus un traumatisme. Il est même considéré comme une occasion de profiter de la vie.**

- **Dilution des départs.** A la banalisation des phénomènes s'ajoute la dispersion. Les départs en pré-retraite ne sont plus aussi massifs, ni concentrés dans l'espace. La crise qui affecte une zone géographique détermine, par son ampleur, de nouveaux comportements centrés sur une idée bien précise : préserver l'environnement économique et social. Les quatre cinquièmes des associations de pré-retraités se situent à proximité des grandes entreprises en déclin. *A contrario*, le recrutement des associations de travail bénévole est plus difficile dans les départements désertifiés (Vosges, Meuse). Dans les cas où les départs sont plus individualisés, plus étalés dans le temps, l'engagement collectif s'avère moindre.

- **Une génération moins solidaire.** Une génération sépare les retraités des années 1975-1980 et ceux de 1990. La non diffusion de la retraite-utilité sociale est explicitée, en partie, par cette simple constatation. **Les premiers, qui ont élaboré les assurances sociales de 1945, en partagent les valeurs intrinsèques : citoyenneté active, droit à l'assurance vieillesse sous condition de 37 ans et demi de cotisation et solidarités intergénérationnelles. Pour eux, la pré-retraite est synonyme de rupture du contrat et implique un activisme qu'exprime la fondation des associations et l'invention d'autres solidarités. La deuxième génération n'a pas de racine dans cette période d'engagement collectif. Même si elle exprime un besoin ou un désir d'utilité, elle se révèle plus individualiste et moins encline à l'entraide. Affectés, dans les dernières années de leur vie active, par les mutations technologiques et la réorganisation du procès de travail, ils ont été amenés à relativiser la valeur du travail. Aussi, sont-ils plus réceptifs aux images de la retraite active (sports, voyages, loisirs) véhiculées par les médias. Du reste n'ont-ils pas plus de reconnaissance à attendre de leur rôle de consommateurs actifs que de celui de travailleurs ?**



• *Ambiguïté du travail bénévole*

Le faible engagement des inactifs âgés dans les collectivités d'entraide et dans le bénévolat économique, trouve également son origine dans la frustration et l'insatisfaction que peut provoquer le volontariat.

- **Non-reconnaissance officielle du bénévolat.** Depuis quelques années, la demande sociale à l'égard des inactifs âgés croît fortement, et ce à l'initiative des pouvoirs publics. Paradoxalement, le bénévole âgé est encore considéré avec méfiance, comme un « voleur d'emploi » et suspecté de travail au noir. Malgré des tentatives de clarification de l'UNEDIC et la Délégation à l'emploi, le bénévolat reste une notion floue, une activité dénigrée.

**En France, aucun statut, aucune charte de bénévolat ou de contrat de volontariat ne viennent cautionner ce travail à l'instar du Canada ou des Pays-Bas**

- **Risque d'exploitation.** L'augmentation des offres d'emplois bénévoles faites aux retraités a pour principale fonction de pallier les insuffisances des organismes demandeurs. Si les missions locales et associations d'aide à l'insertion des jeunes réfléchissent sur les apports mutuels des actions intergénérationnelles, la plupart des demandes sont liées aux difficultés économiques et financières. Face à l'impossibilité de salarier quelqu'un, la main-d'œuvre bénévole permet l'exécution de certaines tâches. Elle est utilisée comme force d'appoint. Les divers interlocuteurs interviewés ne s'en cachent d'ailleurs pas. « *La Chambre de commerce ne veut pas envoyer des gens rémunérés pour faire 200 kilomètres pour un entretien d'une heure avec un gars qui tient un bistrot et veut vendre son affaire, c'est pas valable d'envoyer des gens rémunérés pour faire ça...* ». « *Ça permet de ne pas faire perdre du temps aux agents de la Chambre des métiers et de leur laisser des tâches plus nobles* ». L'analyse des offres d'emplois de la revue *Retraite action* illustre aussi cette fonction : les trois quarts des associations demandeuses recherchent des bénévoles compétents pour des travaux de secrétariat, informatique, gestion comptable, etc.

Si elles avaient les moyens, feraient-elles appel aux retraités ? Par ailleurs, les tâches proposées aux bénévoles âgés par certaines associations ne sont guère qualifiantes, ni gratifiantes : coller des enveloppes, démarcher, collecter des jouets, etc.

**Il y a encore du chemin à faire pour que ces institutions regardent le pré-retraité ou le retraité comme un interlocuteur à part entière et soient réellement persuadées de l'utilité et de l'apport des inactifs âgés.** Ceux-ci sont considérés comme une main-d'œuvre peu chère (...et même gratuite !) que l'on utilise au gré des besoins sans que s'instaure un véritable échange. C'est tout le problème du regard et de la place que la société globale accorde aux inactifs âgés qui est posé. Les collectivités territoriales ne se montrent-elles pas conscientes de ce problème par leur refus d'adhérer à cette réflexion ?

- **Manque de concertation.** Le manque de définition des fonctions provoque chez le bénévole un sentiment de frustration et de parachutage. Il est de fait rarement associé à l'amont et au suivi de ses interventions. « *On*

vient vous chercher et après vous n'avez aucun retour... Vous êtes déposé de votre bébé ». « Quand ils font appel à nous, c'est souvent trop tard » Dans ces conditions, le bénévole âgé est-il réellement cet acteur dont parle certains gérontologues ?

- **Inadéquation des compétences aux besoins.** La modernisation des technologies, le besoin d'efficacité et de productivité affectent, aujourd'hui, le secteur du bénévolat au même titre que celui du travail salarié. **Les retraités ouvriers ont peu de place dans ce champ où les offres d'emplois requièrent des qualifications importantes.** « On a de moins en moins besoin de bénévoles peu qualifiés, excepté pour des tâches très simples au Secours Catholique ». Ainsi le retraité de bas niveau de qualification, exclu de la sphère productive l'est également du bénévolat. **Dans ces conditions, les ouvriers, même s'ils souhaitent participer au mouvement d'entraide et d'utilité sociale, en sont absents. Les ingénieurs et cadres ne sont pas totalement épargnés par ce phénomène.** Il existe, en effet, un décalage entre les demandes de mission des PMI-PME qui nécessitent des généralistes alors que les conseillers bénévoles sont plutôt des spécialistes.

## CONCLUSION

Le foisonnement d'associations et d'initiatives tous azimuts contribue à diversifier les modèles de vie post-professionnelle et à relativiser les représentations stéréotypées sur le vieillissement. Les actions fondées sur de nouvelles formes de solidarité sont, certes, importantes mais comportent des revers et ne doivent pas masquer l'émergence d'autres valeurs telles que le plaisir de vivre sa vie sans contrainte. Les oppositions entre vieillesse « d'avant-hier », préoccupée de loisir et de consommation, et vieillesse de demain, tournée vers l'action et la solidarité, semblent excessives. Les retraités ne recomposeraient-ils pas eux-mêmes leurs modes de vie sur des valeurs tant matérialistes (voyages, sport) qu'existentielles (insertion sociale) ? La société sera-t-elle capable, elle aussi, de solidarité et d'entraide envers ses retraités ?

## NOTES

1. Attias-Donfut (C.) et Rozenkier (A.) évaluent le nombre de clubs du troisième âge à 20 000 en 1983 ; une soixantaine d'Universités du Troisième Âge se sont créées entre 1972 et 1981, cf. : Des clubs du troisième âge aux mouvements associatifs, *Gérontologie et Société*, n° 26, 1983.
2. Pitaud (P.) et Vercauteren (R.) rappellent qu'environ 30 % des retraités disent appartenir simultanément à cinq associations et plus. L'âge intermédiaire ou la fin des retraités du troisième âge, *L'Éveil*, n° 371, novembre 1988.
3. Legrand (M.). — *Pré-retraite et vie associative*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Nancy, 1987.
4. Meister (A.). — La participation dans les associations. *Économie et humanisme*, 1974.
5. Pujol (G.). — *La dynamique des associations*. Paris : CNRS, 1978.
6. Durkheim (E.). — *L'évolution pédagogique en France*. Paris : PUF, 1938.

7. Pujol (G.). — *Opus cité*.
8. Guillemard (A.M.). — *Le déclin du social*. Paris : PUF, 1986. *La vieillesse et l'État* Paris : PUF, 1980. L'analyse d'A.M. Guillemard relative aux clubs du troisième âge révèle leur fonction d'encadrement et de moralisation des retraités. Ils sont le véhicule de la diffusion des modes de vie centrés sur la consommation des loisirs.
9. Pujol (G.). — *Opus cité*.
10. Le décret du 24-11-1982 paru au J.O. du 26-11-1982 entraîne une baisse du pouvoir d'achat (augmentation des cotisations sociales) et instaure une différence de traitement entre les pré-retraités en cours d'indemnisation et ceux à venir. Il est appelé le « *décret de la honte* » par les associations.
11. Propos tenus par l'ALDIPRA et l'Union Nationale des Associations de Pré-retraités et assimilés, en 1983, lors de leur assemblée générale.
12. Entre 1985 et 1990, plus d'une vingtaine d'associations d'animation culturelle de jeunes retraités se sont créées en Lorraine, ce qui porte leur nombre à un total de trente-six associations auxquelles il faut ajouter tous les groupes qui échappent au recensement en ne se constituant pas en association déclarée.
13. *Retraite-Action* : Journal de propositions d'emplois bénévoles pour les retraités, édité par *Notre Temps*. La quasi totalité des organismes offrant des emplois bénévoles appartiennent aux secteurs social et caritatif.
14. Les retraités bénévoles et soucieux de recréer des liens sociaux avec l'environnement restent marginaux. Entre 1985 et 1990, aucune nouvelle association de ce type ne s'est créée. L'augmentation des effectifs des associations de travail bénévole est relative. Par exemple, EGEE passe de 90 membres en 1985 à 140 en 1990 et AGIR (association pour les ouvriers) s'est dissoute en Lorraine.
15. *Actes du colloque national Inter-génération*. Mission locale de Woippy ; Rombsas ; octobre 1988.

## QUELQUES PUBLICATIONS

- LEGRAND (M.). Pré-retraite et vie associative. Nancy.  
Thèse de 3<sup>e</sup> cycle. 1987. 353 p.
- LEGRAND (M.), KUTY (O.). Politiques de santé et  
vieillesse - Presses Universitaires  
de Liège. 1993. 212 p.
- LEGRAND (M.), SCHLERET (Y.). La coordination, des  
problèmes, un processus. in  
Vieillesse dans la Ville. L'Harmattan - 1992.  
pp. 61-87.
- LEGRAND (M.). Le bénévolat économique des nouveaux  
retraités - in Economic L'enquête n°98. 1991
- LEGRAND (M.). Du néo bénévolat au Nouvel Age -  
in Gérontologie et Société - n°55. 1990
- LEGRAND (M.). Contribution des retraités à la vie  
associative : loisirs et bénévolat. in  
Actes du colloque Société gérontologique de  
l'Est. 1994.
- LEGRAND (M.). "Participation sociale : agir avec les  
retraités". Actes du colloque de la  
Fédération CRI - 1992. pp 71-84.